



**Délibération**  
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20230405-2023\_26-DE



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

### 2023 – 26 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 BUDGET PRINCIPAL

**Présidente de séance :** CHEMINADE Marie-Line

**Etaient présents : 28**

CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, DAVIET Laurent, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, CHABOREL Sabrina, MAUDOUX Pierre, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, MELLA Florent

**Excusés ayant donné pouvoir : 6**

BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MAUDOUX Pierre, BUFFET Martine à TORCHUT Véronique, CHANTOURY Laurent à DAVIET Laurent, GUENON Delphine à ABELIN-DRAPRON Véronique, MARTIN Didier à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à EHLINGER François

**Absent excusé : 1**

DRAPRON Bruno

**Secrétaire de séance :** CAMBON Véronique

**Date de la convocation :** 29/03/2023

**Date de publication :** 14 AVR. 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu l'article L. 2121-14, précisant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif et que le Maire doit se retirer au moment du vote,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2022,

Après consultation de la Commission « Ressources » du mercredi 22 mars 2023,



Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la désignation de Madame CHEMINADE Marie-Line, Présidente de séance, pour le vote des comptes administratifs.
- Sur l'adoption, sous la présidence de Madame CHEMINADE Marie-Line du compte administratif 2022 du BUDGET PRINCIPAL.

Fonctionnement	2022
Dépenses mandatées	33 687 067,38
Recettes réalisées (dont les cessions immo.)	36 121 752,03
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>2 434 684,65</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	4 550 118,51
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>6 984 803,16</b>
<b>Excédent de fonctionnement cumulé du BUDGET SIVU Saintes Cognac</b>	<b>0,01</b>
<b>Excédent TOTAL de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>6 984 803,17</b>

Investissement	2022
Dépenses mandatées	13 660 178,94
Recettes réalisées	14 781 046,62
<b>Résultat d'investissement N</b>	<b>1 120 867,68</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	-1 724 719,94
<b>Solde exécution investissement cumulé</b>	<b>-603 852,26</b>
<b>Solde exécution investissement du BUDGET SIVU Saintes Cognac</b>	<b>-0,01</b>
<b>Solde TOTAL exécution investissement cumulé (B)</b>	<b>-603 852,27</b>

Fond de roulement fin exercice = (A) + (B) 6 380 950,90

Restes à réaliser (investissement)	2022
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
<b>Solde RAR (C)</b>	<b>0,00</b>
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>-603 852,27</b>

Résultat de clôture 6 380 950,90



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

**Pour l'adoption : 24**

**Contre l'adoption : 4** (CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre au nom de MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre en son nom et celui de BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

**Abstentions : 6** (ARNAUD Dominique, DEREN Dominique, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline)

**Ne prend pas part au vote : 0**

Les conclusions du rapport,  
mises aux voix, sont adoptées.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,

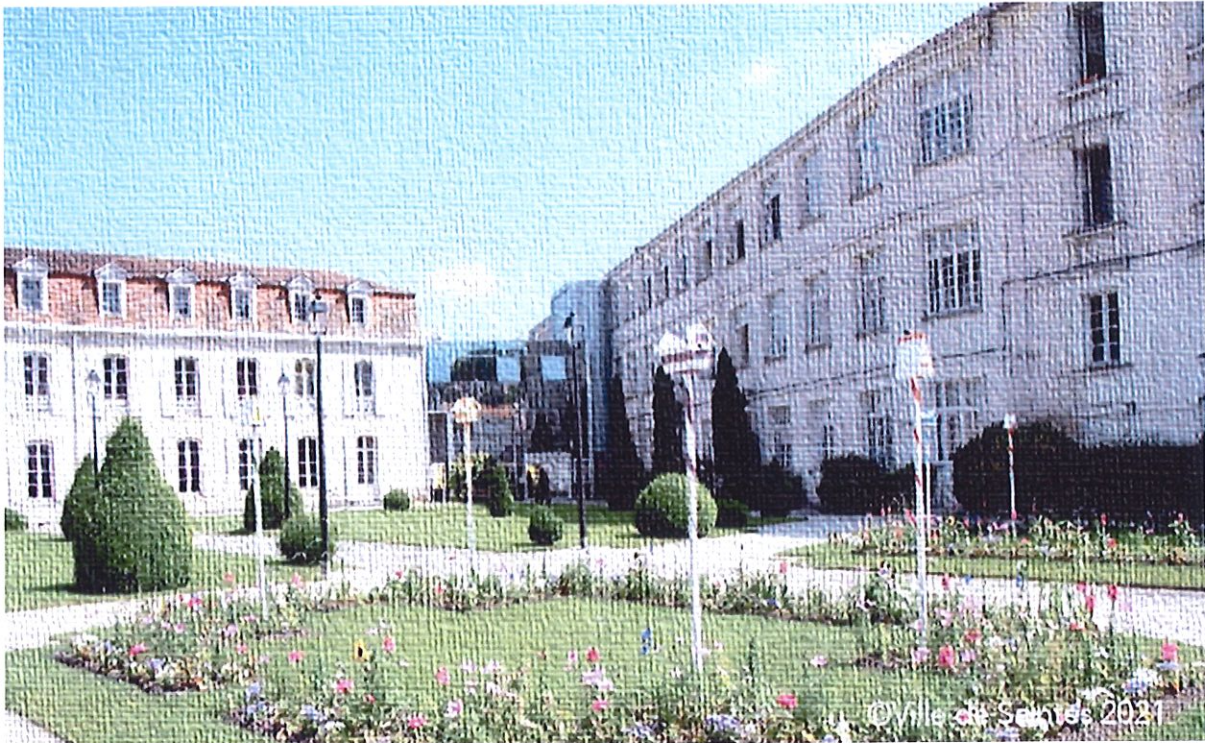
Véronique CAMBON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

## RAPPORT DE PRESENTATION



Les événements intervenus au cours de l'année 2022 ont impacté la réalisation du budget annuel :

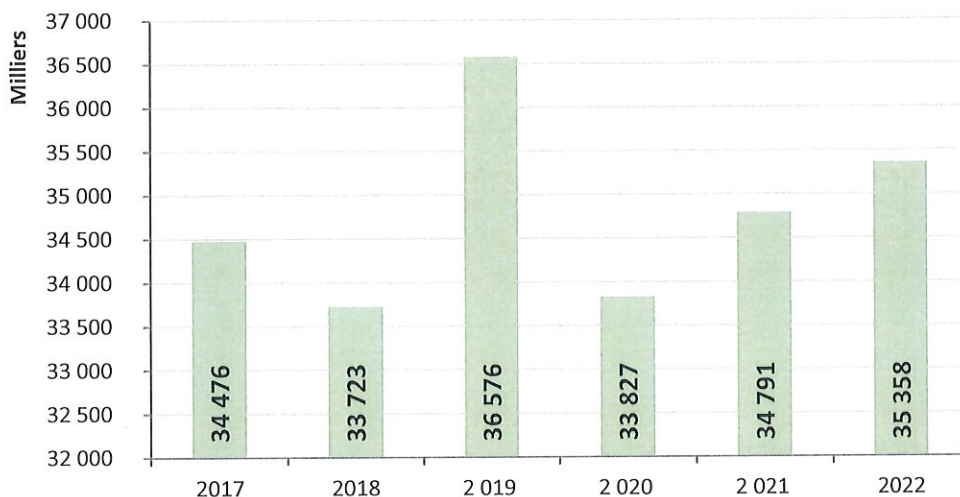
- Deux faits majeurs : un choc géopolitique (avec la guerre en Ukraine) et une crise énergétique ;
- Les tensions inflationnistes sur les coûts des matières premières et les énergies, ainsi provoquées, ont conjoncturellement accentué le niveau des dépenses, malgré des ajustements effectués en cours d'année : il y a eu 3 décisions modificatives pour adapter le budget à ce contexte ;
- Les investissements municipaux réalisés ont été importants et s'inscrivent dans le plan d'investissement et d'attractivité de la Ville sur ce mandat : une meilleure lisibilité de ces projets est affichée à travers le Programme Pluriannuelle d'Investissements (PPI) ;
- Les activités et animations réalisées en 2022 ont cependant contribué au dynamisme et à l'attractivité de la ville.

## 1. Section de fonctionnement

### 1.1. Recettes de fonctionnement

Pour couvrir l'ensemble des dépenses et avant reprise de l'excédent antérieur reporté, la Ville a perçu 35 358 K€ de recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 1,63% (soit +567 K€).

Recettes réelles de fonctionnement

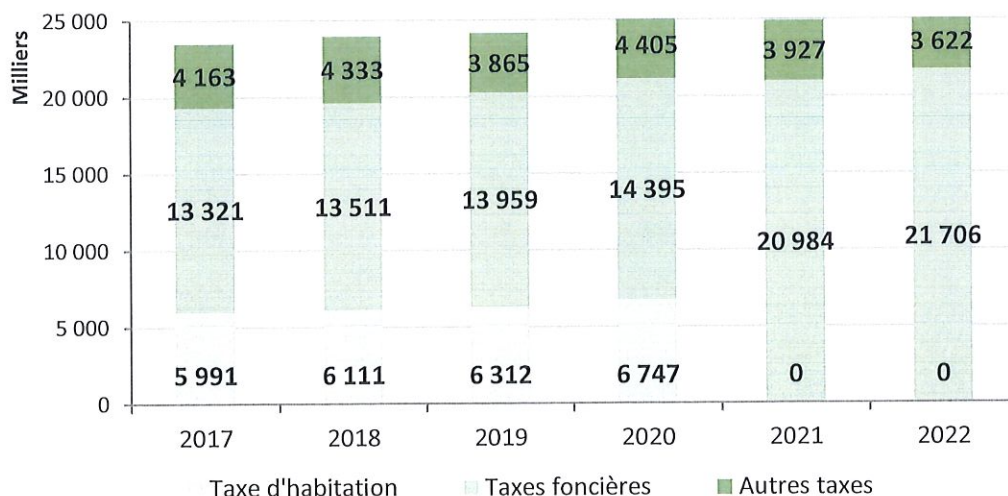


Les principales recettes sont les suivantes :

- **Les impôts et taxes** (chapitre 73) s'établissent à 25 328 K€. Les taux votés ont été ainsi, pour :
  - La taxe foncière sur les propriétés bâties : 58,28%<sup>1</sup>
  - La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,69%.

Pour mémoire, le Conseil Municipal a décidé le maintien des taux antérieurs pour 2022.

Impôts et taxes (73)

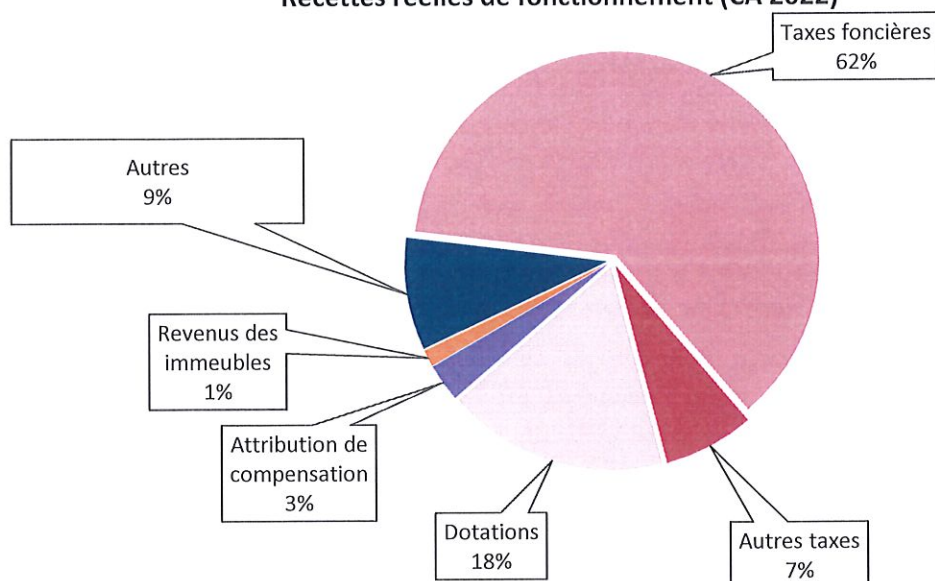


<sup>1</sup> Il s'agit du nouveau taux issu de la réforme de la Taxe d'Habitation, qui prévoit la compensation de la disparition de cette dernière, en allouant la part départementale de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) correspondant au territoire communal de Saintes, afin qu'elle demeure neutre pour le contribuable. En 2020, le taux départemental de la TFPB était de 21,50% et s'est ajouté au taux communal 2020 de la TFPB de 36,78%, pour donner un taux de référence 2021 de 58,28%.



- **Les dotations et participations** (chapitre 74) s'élèvent à 6 211 K€, quasi stable à -0,08%.
- **Les produits des services et du domaine** (chapitre 70) s'élèvent à 1 875 K€, en hausse de 12,54% (soit +209 K€).
- **Les atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à 338 K€ (-14,60%, soit -58 K€).
- **Les revenus des immeubles** (compte 752) sont de 476,5 K€, en quasi-stabilité de -0,16% (soit -0,77 K€).
- **Les produits exceptionnels** (chapitre 77) s'établissent à 1 130 K€, en quasi stabilité +0,49% (+5,5 K€).

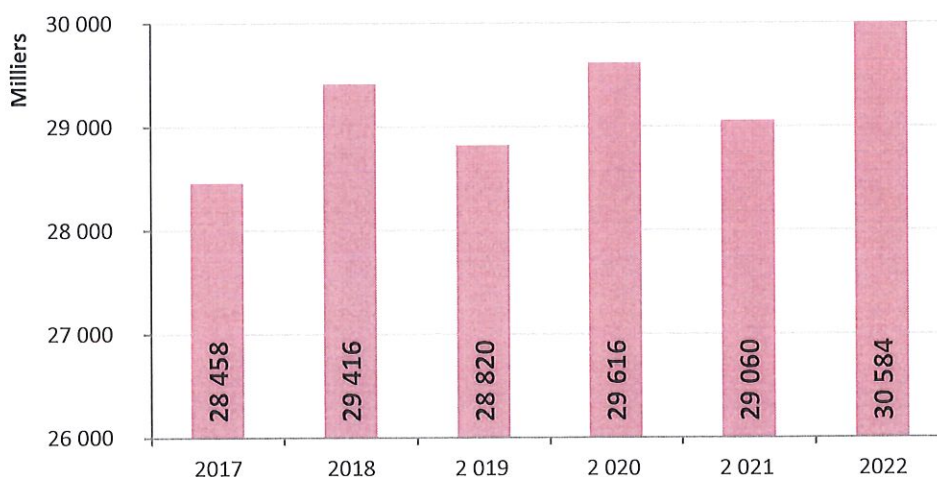
**Recettes réelles de fonctionnement (CA 2022)**



## 1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2022 s'élèvent à 30 584 K€, en hausse de 5,2% par rapport à 2021 (soit +1 524 K€).

**Dépenses réelles de fonctionnement**



Les principales dépenses de cette section sont les suivantes :

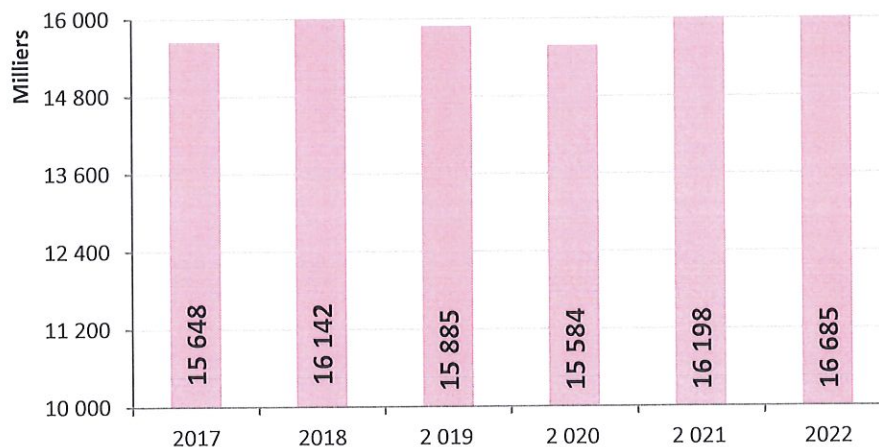
- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) se montent à 7 270 K€ (+12% par rapport à l'exercice 2021, soit +783,6 K€), et représentent 23,8% des dépenses réelles de fonctionnement dont :
  - Frais d'entretien et de réparation dans les bâtiments sont à 285 K€.
  - Frais de maintenance atteignent 292,7 K€ (-66 K€).
  - Les travaux d'entretien de voies et réseaux s'établissent à 356 K€.
  - Les achats de fournitures non stockées passent à 508 K€.
  - Des frais d'énergie et de carburants, qui représentent 24,55% des charges à caractère général (2 299 K€), en hausse de 707 K€ ;

DÉPENSES			2021	2022	Évolution (€)
011	60221	Combustibles et carburants	192 216	243 772	+51 556
011	60611	Eau et assainissement	128 151	177 824	+49 673
011	60612	Énergie - Electricité	800 350	942 512	+142 162
011	606121	Gaz	442 264	892 598	+450 334
011	60613	Chauffage urbain	29 518	41 785	+12 267
011	60622	Carburants	143	242	+99

- **Les charges de personnel** (chapitre 012) sont de 16 685 K€. Elles représentent 54,55% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en hausse de 3% (+487,1 K€ entre 2022 et 2021).

A noter que cette année, outre la classique évolution des carrières, la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet dernier a directement impacté les charges de personnel (la revalorisation du point d'indice comptant pour 350 K€ environ).

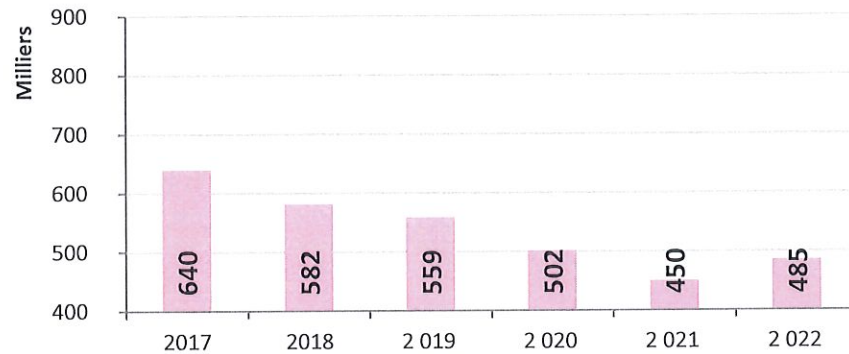
Charges de personnel (012)



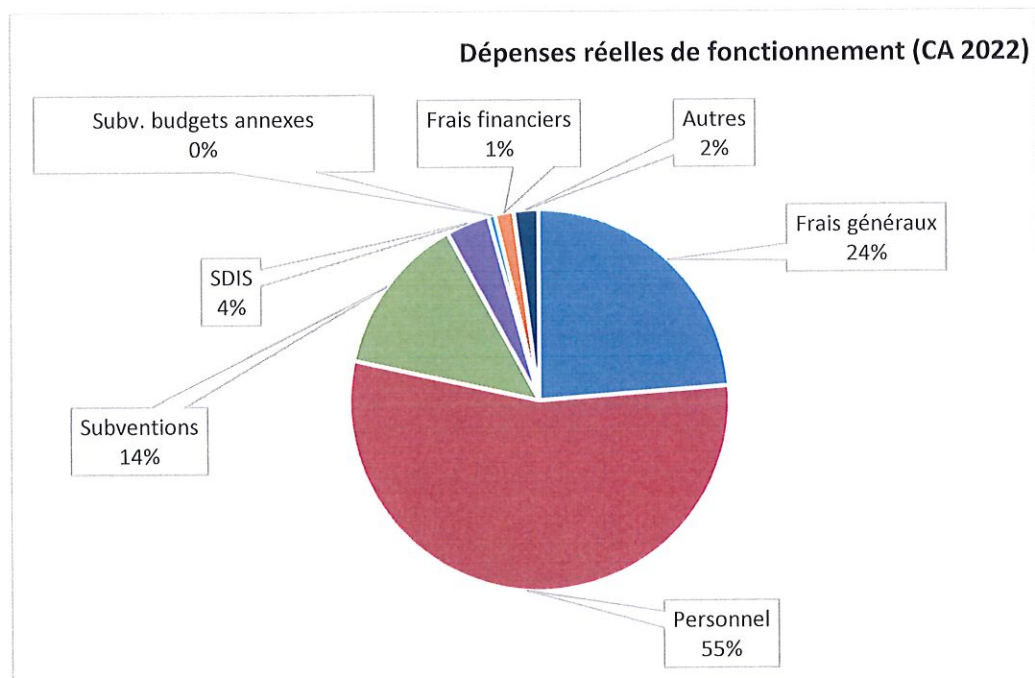
- **Les autres charges courantes (chapitre 65)** s'élèvent à 5 598 K€, et sont en augmentation de 2,21% par rapport à 2021 :
  - **Les subventions aux associations** (compte 6574) qui se montent à 2 351 K€, sont en augmentation (+4,49% par rapport à 2021, soit +101 K€) ;
  - La subvention au **Centre Communal d'Action Sociale** (compte 657362) a été revue à la hausse cette année encore, et s'établit à 1 810 K€ (+3,78%, soit +66 K€) pour accompagner, notamment, la politique de mobilité et de stationnement des personnels, la mise à disposition d'un agent de la Communication (avec remboursement par le CCAS du coût), le dispositif de « Collecte Éco-Solidaire », de ramassage du verre et du papier, à destination des personnes âgées, et constituant une 3<sup>ème</sup> activité portée par le Chantier d'Insertion « Métiers dans la Ville ».

- La contribution au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (compte 6553) est en baisse cette année également (5,17%, soit -61,5 K€) à 1 1291 K€ : ce contingentement est voté annuellement par le SDIS, et est réparti entre les communes et intercommunalités du département.
- **Les frais financiers** (chapitre 66), pour 485 K€, sont en hausse de 7,85% (+35 K€) par rapport à l'année dernière : en 2022, outre l'emprunt annuel, c'est le report d'un emprunt, n'ayant pas pu être intégré à l'exercice 2021, dont les intérêts annuels viennent s'ajouter aux intérêts de l'année.

**Charges financières (66)**



- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) s'établissent à 510 K€, et sont en augmentation de 79 K€ par rapport à 2021 (du fait d'une opération budgétaire liée à la réduction du titre de pénalité de Véolia, suite au protocole d'accord transfert des résultats de fonctionnement des budgets annexes « Eau potable » et « Assainissement collectif » en 2020).

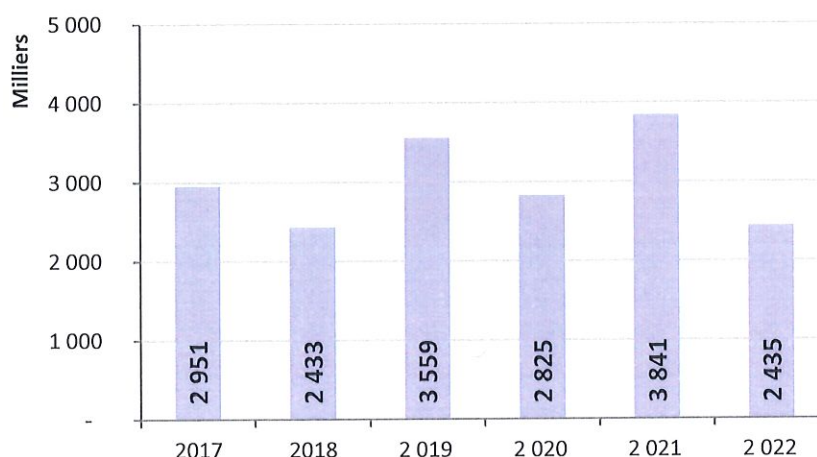


### 1.3. Résultat de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2022 fait apparaître, au niveau de la section de fonctionnement, un excédent annuel de 2 435 K€, en diminution de 36,6% (soit -1 406,7 K€).



### Résultat de fonctionnement



L'évolution se présente ainsi :

Année	2021	2022	Évolution (2022/2021)
<i>Recettes réelles</i>	34 791	35 358	567
<i>Recettes d'ordre</i>	949	763	-186
<b>TOTAL des Recettes (K€)</b>	<b>35 740</b>	<b>36 121</b>	<b>381</b>
<i>Dépenses réelles</i>	29 060	30 584	1 524
<i>Dépenses d'ordre</i>	2 839	3 103	264
<b>TOTAL des Dépenses (K€)</b>	<b>31 899</b>	<b>33 687</b>	<b>1 788</b>
<b>Résultat de Fonctionnement (K€)</b>	<b>3 841</b>	<b>2 434</b>	<b>-1 407</b>

*Résultat de Fonctionnement = Total des Recettes – Total des Dépenses*

#### Définitions

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre :

- Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie : il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs.
- Les opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Elles ne représentent que des jeux d'écriture, qui :
  - ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
  - sont retracées en dépenses et en recettes,
  - et qui sont équilibrées.

*Exemple : lorsque, lors de la cession d'un bien, une moins-value est constatée, la dégradation du patrimoine de la ville doit être retracée par une opération d'ordre, tandis qu'en trésorerie, seule une recette est enregistrée.*

## 2. Section d'investissement

### 2.1. Recettes d'investissement

#### 2.1.1. Les recettes réelles

Elles sont de 10 871 K€ pour 2022, en hausse de 21,5% (soit 1 926 K€).

Les principales recettes réelles d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- Excédents de fonctionnement capitalisé pour 2 727 K€ (-18,2%) ;
- Subventions d'investissement perçues de 1 141 K€ (+28,9%, soit +256 K€), dont :
  - o La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), d'un montant de 98 K€, pour des projets menés dans le cadre de « Action Cœur de Ville » : aménagement de la base de loisirs de La Palu (20 K€), pour la mise en place des bornes d'accès au secteur piéton (22,4 K€ pour le solde de l'opération), aménagement de la voie verte avenue Paul Josse (55 K€ pour solder l'opération) ;
  - o Des subventions d'État pour 257 K€ portant sur : la restauration de la façade nord, tranche 1, de l'Église Saint-Eutrope (195,5 K€), pour les dégâts consécutifs aux inondations de février 2021 (61,4 K€) ;
  - o Des aides du Département pour 312 K€ concernant : la rénovation des locaux des abattoirs APMAC (72 K€), pour les travaux d'urgence de toiture sur la Médiathèque François Mitterrand, suite à l'effondrement de celle-ci il y a 2 ans (50 K€), et pour la réfection de la piste d'athlétisme (acompte de 50% pour 190 K€) ;
  - o Des aides de la Région de 176 K€ pour : la réhabilitation de la toiture de la Médiathèque F.Mitterrand (77 K€), la réfection de la piste d'athlétisme (49 K€), la restauration de la porte des vivants (acompte 50% pour la tranche 1 de 30 K€), et la décontamination du fonds anciens (20 K€) ;
  - o Les amendes de police pour 182 K€, servant au financement d'actions et projets en relation avec la voirie et le stationnement.
- FCTVA pour 1 276 K€ (il s'agit de la perception du fonds de compensation de la TVA de 2 années pour 2021 portant sur des investissements de 2020 et pour 2022 portant sur des investissements de 2021) ;
- Taxe d'aménagement pour 476 K€, en diminution de 5% par rapport à 2021 (soit -26 K€) ;
- Du mécénat : 3 K€ pour contribuer à la restauration des vitraux de la cathédrale Saint-Pierre (Don de Mme Rothwell, citoyenne américaine).
- Emprunts pour 5 200 K€, dont un report d'emprunt de l'année 2021 de 1 200 K€ finançant les travaux de restauration de l'Église Saint-Eutrope).

### 2.1.2. Les recettes d'ordre

Elles représentent 3 910 K€, dont 3 103 K€ au titre des opérations d'ordre entre sections (pour les amortissements liés à l'acquisition de biens ou de travaux, ou encore pour l'étalement des charges liées à la crise sanitaire Covid-19 (de 46 K€)), et 807 K€ au titre des opérations patrimoniales (comme les intégrations de frais d'études avec suivis de travaux au patrimoine de la Ville, car elles sont liées à la réalisation de travaux).

## 2.2. Dépenses d'investissement

### 2.2.1. Les dépenses réelles

Le total des dépenses réelles faites au titre de cette section s'élève à 12 090 K€ (+15,7%, soit 1 640 K€) dont :

- Le remboursement d'emprunt représente 2 727 K€ (-0,9%, soit -25 K€).
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 9 362 K€, en hausse de 29,3% (en 2021, elles étaient de 6 617 K€), sont réparties comme suit :



NOM PROGRAMME / OPÉRATION	TOTAL VOTE 2022	BUDGET MANDATÉ	TAUX REALISATION
BATIMENTS AUTRES SITES	529 891,00 €	529 862,93 €	99,99%
BATIMENTS CULTURELS	448 656,00 €	187 889,78 €	41,88%
BATIMENTS SCOLAIRES	302 921,00 €	302 914,66 €	100,00%
BATIMENTS SPORTIFS	433 032,00 €	313 172,97 €	72,32%
ENERGIE	500,00 €	- €	0,00%
<b>TOTAL BATIMENTS</b>	<b>1 715 000,00 €</b>	<b>1 333 840,34 €</b>	<b>77,77%</b>
INFRASTRUCTURES DEFENSE INCENDIE	60 000,00 €	49 129,08 €	81,88%
INFRASTRUCTURES ECLAIRAGE PUBLIC	202 500,00 €	198 346,47 €	97,95%
INFRASTRUCTURES EFFACEMENT DE RESEAUX	50 000,00 €	1 380,76 €	2,76%
INFRASTRUCTURES OUVRAGE D ART	82 600,00 €	82 570,78 €	99,96%
INFRASTRUCTURES SECURISATION DE L ESPACE PUBLIC	125 000,00 €	75 952,95 €	60,76%
INFRASTRUCTURES VOIRIE TROTTOIRS	1 437 400,00 €	1 223 026,77 €	85,09%
INFRASTRUCTURES ACCESSIBILITE	500,00 €	- €	0,00%
INFRASTRUCTURES ESPACE PUBLIC	500,00 €	- €	0,00%
<b>TOTAL INFRASTRUCTURES</b>	<b>1 958 500,00 €</b>	<b>1 630 406,81 €</b>	<b>83,25%</b>
CADRE DE VIE AIRES DE JEUX ECOLES QUARTIERS	132 777,00 €	130 061,61 €	97,95%
CADRE DE VIE AMENAGEMENT VEGETALISATION PAYSAGER	70 217,00 €	70 211,96 €	99,99%
CADRE DE VIE PLANTATIONS D ARBRES	50 000,00 €	43 093,61 €	86,19%
CADRE DE VIE SANITAIRES PUBLICS	80 000,00 €	79 894,42 €	99,87%
<b>TOTAL CADRE DE VIE</b>	<b>332 994,00 €</b>	<b>323 261,60 €</b>	<b>97,08%</b>
<b>TOTAL PLANS</b>	<b>4 006 494,00 €</b>	<b>3 287 508,75 €</b>	<b>82,05%</b>
AMENAGEMENT D UN PORT FLUVIAL	35 000,00 €	14 250,00 €	40,71%
AMENAGEMENT DU SITE DE LA PALU	134 500,00 €	93 253,44 €	69,33%
AMPHITHEATRE	1 162 000,00 €	989 582,70 €	85,16%
CATHEDRALE ST PIERRE	20 000,00 €	- €	0,00%
CONGRES MENDES France	15 000,00 €	- €	0,00%
CONSTRUCTION D UN DOJO	35 000,00 €	14 796,00 €	42,27%
CREATION ESPACE MUSIQUE ET DANSE A SAINT-EXUPERY	80 000,00 €	43 427,90 €	54,28%
FLOW VELO	23 760,00 €	23 760,00 €	100,00%
REFECTION DE LA PISTE D ATHLETISME	1 318 000,00 €	1 286 631,40 €	97,62%
RESTAURATION EGLISE SAINT-EUTROPE	720 938,00 €	593 659,05 €	82,35%
VIDEO PROTECTION	30 500,00 €	30 316,40 €	99,40%
HABITAT	50 000,00 €	45 951,48 €	91,90%
<b>TOTAL AP PROJETS</b>	<b>3 624 698,00 €</b>	<b>3 135 628,37 €</b>	<b>86,51%</b>
INFORMATIQUE	230 056,16 €	181 550,61 €	78,92%
ACCESSIBILITE	89 892,58 €	49 246,50 €	54,78%
AFFAIRES FONCIERES	472 845,00 €	415 148,91 €	87,80%
EDIFICES PROTEGES	2 976,00 €	- €	0,00%
ESPACE PUBLIC	699 396,08 €	548 749,15 €	78,46%
ETUDES URBAINES	40 000,00 €	- €	0,00%
MATERIEL ET MOBILIER	534 955,44 €	479 533,25 €	89,64%
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	58 363,90 €	19 033,15 €	32,61%
RISQUES NATURELS	30 000,00 €	- €	0,00%
TRAVAUX BATIMENTS	446 824,84 €	407 515,26 €	91,20%
VEHICULES	603 735,52 €	516 913,55 €	85,62%
<b>TOTAL OPERATIONS RECURRENTES</b>	<b>3 209 045,52 €</b>	<b>2 617 690,38 €</b>	<b>81,57%</b>
URBANISME AMENAGEMENT ETUDES URBAINES	500,00 €		
URBANISME AMENAGEMENT RISQUES NATURELS	500,00 €		
URBANISME AMENAGEMENT AFFAIRES FONCIERES	500,00 €		
<b>TOTAL AP URBANISME AMENAGEMENT</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>- €</b>	
INFORMATIQUE	500,00 €		
MATERIEL ET MOBILIER	500,00 €		
OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	500,00 €		
VEHICULES	500,00 €		
<b>TOTAL AP RECURRENTES</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00%</b>
BATIMENTS ET INSTALLATIONS	106 500,00 €	100 000,00 €	
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	221 485,00 €	221 239,00 €	
AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	200 000,00 €	- €	
<b>TOTAL HORS OPERATIONS</b>	<b>527 985,00 €</b>	<b>321 239,00 €</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL GLOBAL INVESTISSEMENT</b>	<b>11 371 722,52 €</b>	<b>9 362 066,50 €</b>	<b>82,33%</b>



### 2.2.2. Les dépenses d'ordre

Elles représentent 1 570 K€ (+43,8%, soit +479 K€), dont :

- Un montant de 763 K€ (en baisse de 19,6%, soit -186 K€) au titre des transferts entre sections<sup>2</sup>,
- Et 807 K€ (+467%, soit +665 K€) pour des opérations patrimoniales<sup>3</sup>.

## 3. Le résultat de clôture

Le résultat de clôture s'élabore de la manière suivante :

- *Résultat de fonctionnement cumulé + Solde d'investissement cumulé = Fonds de Roulement (FDR)<sup>4</sup>*
- Puis :
- *FDR + les Restes à réaliser de l'année = Résultat de clôture de l'année.*

A noter qu'il n'y a plus de restes à réaliser en dépenses et recettes dès cette année avec le passage des investissements de la Ville en autorisations de programmes (AP).

Ainsi, pour 2022, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Fonctionnement		2022
<b>Résultat de fonctionnement 2022</b>		<b>2 434 684,65 €</b>
<i>Résultat 2021 (reporté)</i>		4 550 118,51 €
<b>Excédent de fonctionnement cumulé du BUDGET SIVU Saintes Cognac (régularisation exercice antérieur – Compte Gestion)</b>		0,01 €
<b>Excédent TOTAL de fonctionnement cumulé 2022 (A)</b>		<b>6 984 803,17 €</b>
Investissement		2022
<b>Résultat d'investissement 2022</b>		<b>1 120 867,68 €</b>
<i>Solde d'investissement 2021 (reporté)</i>		-1 724 719,94 €
<b>Solde exécution investissement du BUDGET SIVU Saintes Cognac (régularisation exercice antérieur – Compte Gestion)</b>		-0,01 €
<b>Solde TOTAL exécution investissement cumulé 2022 (B)</b>		<b>-603 852,27 €</b>
<b>Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)</b>		<b>6 380 950,90 €</b>
Restes à réaliser (investissement)		2022
<b>Solde RAR 2022 (C)</b>		0,00 €
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>		<b>-603 852,27 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>6 380 950,90 €</b>

Ce sont ces résultats qui seront ensuite affectés pour financer l'investissement et le fonctionnement 2023.

<sup>2</sup> Les opérations de transfert entre sections : le compte 042, en dépenses de fonctionnement, est un chapitre globalisé permettant de retracer les provisions pour risques et charges ainsi que les amortissements. Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement.

<sup>3</sup> Les opérations patrimoniales : c'est le compte 041, en section d'investissement, qui est mouvementé selon les mêmes principes et retrace principalement les opérations patrimoniales. Ces opérations patrimoniales ont pour objet de valoriser l'actif du bilan : il importe donc d'y attacher une importance toute particulière dès la rentrée du bien dans l'actif et de constater toutes les dépréciations ou valorisations liées à ce bien. Ces constatations se réaliseront au travers de flux réels et d'ordre.

<sup>4</sup> Le fonds de roulement (FDR) correspond à la somme des excédents définitifs dégagés au cours du temps. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le FDR n'est pas un indicateur de risque. Il peut tout au plus constituer une marge de manœuvre financière si son niveau est important.



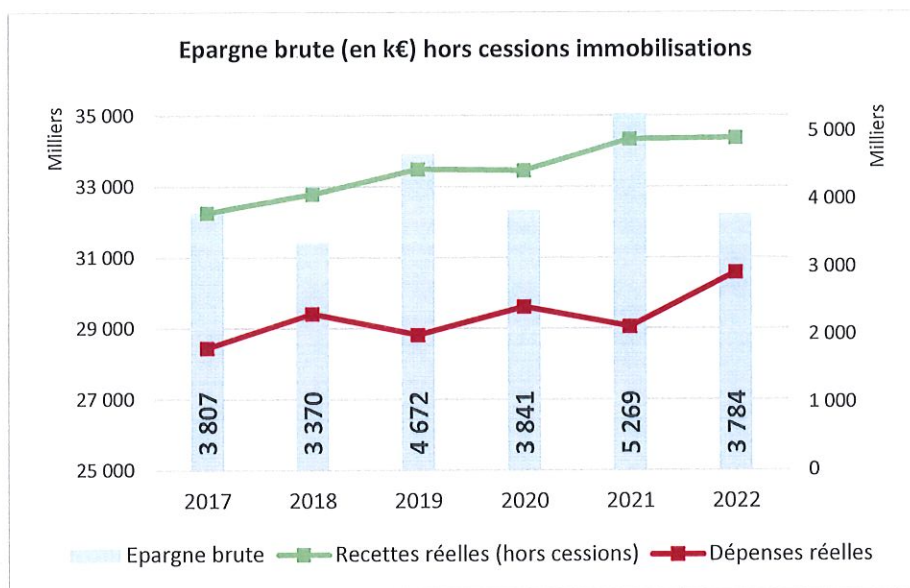
#### 4. Situation financière au 31 décembre 2022

L'épargne brute, la dette et la capacité de désendettement sont explicitées dans les graphiques suivants.

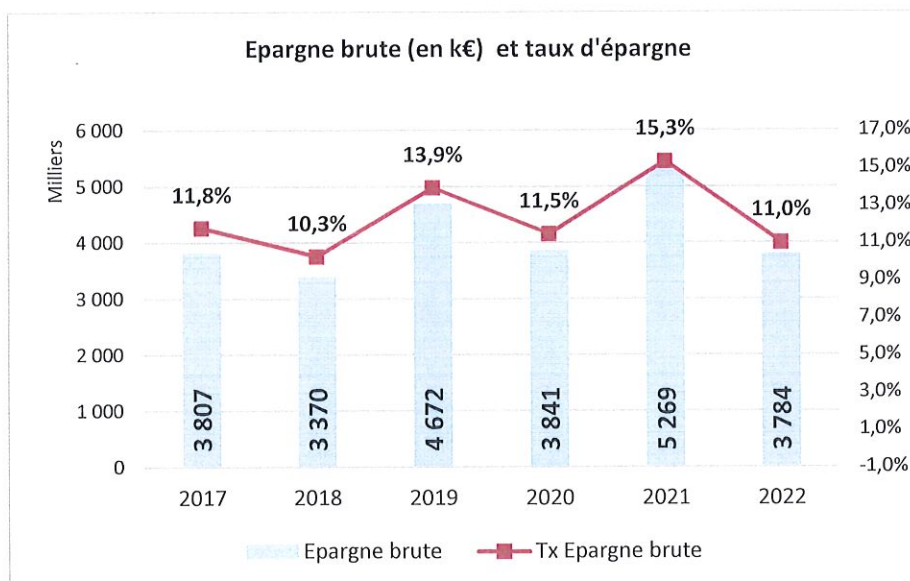
Le taux d'épargne brute<sup>5</sup>, autrement dit la part des recettes réelles de fonctionnement dégagée pour financer la section d'investissement (remboursement de la dette et dépenses d'équipement) est de 11% pour 2022, ce qui nous permet d'atteindre notre objectif initial dans un contexte général difficile à bien des égards, même s'il est en diminution par rapport à l'année dernière.

La diminution de l'Épargne Brute (-1 487 K€), cette année, est liée à la hausse des dépenses réelles (+1 524 K€), accompagnée de la quasi stabilité des recettes réelles de fonctionnement hors cessions (+37 K€).

L'Épargne brute s'établit à 3 782 K€, et permet néanmoins de couvrir le remboursement en capital des emprunts de l'année.

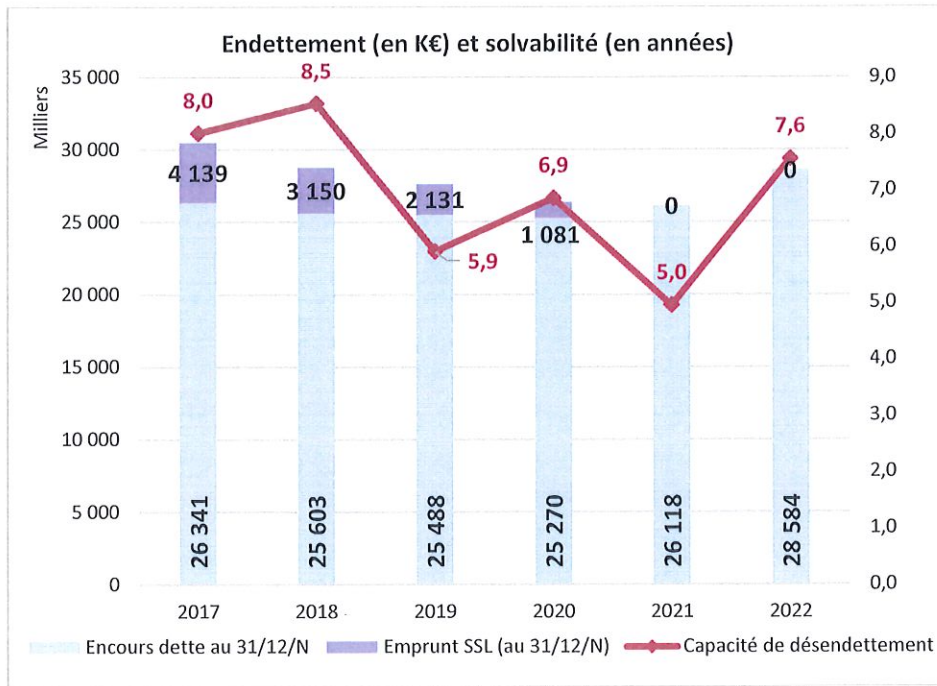


$$\text{Épargne brute} = \text{Recettes réelles (fct) hors cessions} - \text{Dépenses réelles (fct)}$$

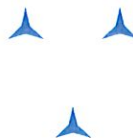
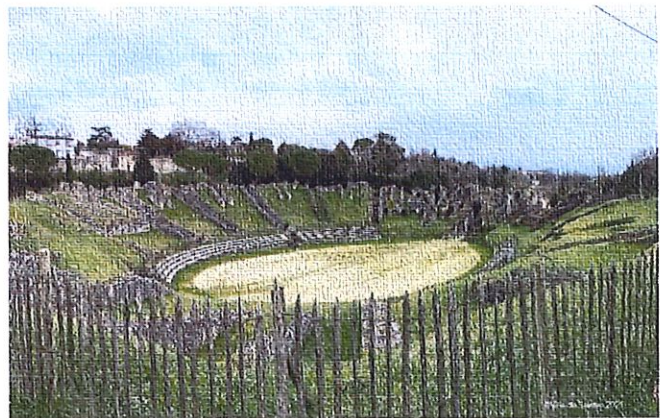
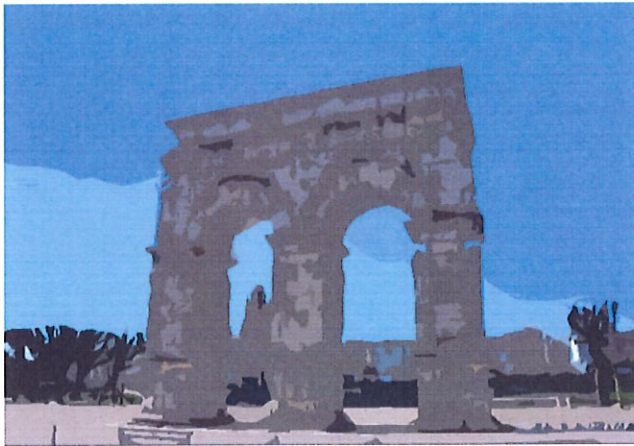


<sup>5</sup> Taux d'épargne brute = montant de l'épargne brute / montant des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions).

Pour mémoire, il est considéré, par la doctrine administrative, qu'un taux d'Épargne Brute est critique quand ce dernier est inférieur à 7%.



*Capacité de désendettement (en années) = Encours de dette / Epargne brute*





# COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DES BUDGETS ANNEXES

## RAPPORT DE PRESENTATION

### 1.1. Budget annexe « golf »

Dans ce budget, sont retracées les dépenses et recettes du Golf Louis Rouyet-Guillet. Les charges portées par le budget principal sont à présent intégralement remboursées par ce budget annexe (interventions des services techniques et frais de personnel).

L'objectif du Golf est de permettre l'accès au plus grand nombre de participants et de développer l'attractivité touristique. Son développement passe également par une communication plus importante, à l'occasion des grands événements (comme des Championnats nationaux et régionaux, comme le « Grand Prix Jeunes », l'opération « Elles Swinguent » et le renforcement de la coopération avec l'association des golfeurs, le restaurant et les professeurs.

Ainsi, la politique tarifaire, ajustée chaque année, vise à couvrir les dépenses tout en se rapprochant des tarifs pratiqués sur d'autres sites pour être attractif et compétitif.



#### 1.1.1. Fonctionnement

##### 1.1.1.1. Les recettes

Les recettes totales sont de 587 K€ (en hausse de 0,4%, soit 2,3 K€).

##### 1.1.1.2. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 629 K€ (+7,7%, soit +44,9 K€), et se répartissent en dépenses réelles pour 565 K€, et en dépenses d'ordre pour 64,4 K€ (-9,3%, soit -6,6 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 188,5 K€.
- Charges de personnels : 374 K€.
- Charges financières : 2,1 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

### 1.4.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année se solde par un déficit de fonctionnement de 42,6 K€.

## 1.1.2. Investissement

### 1.1.2.1. Les recettes

Elles sont de 65,4 K€.

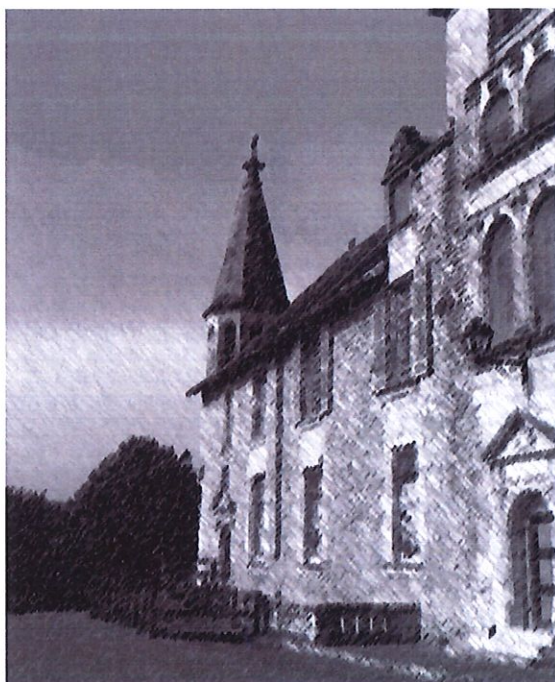
### 1.4.2.1. Les dépenses

Elles sont de 138 K€.

### 1.4.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de -72,6 K€ cette année.

## 1.2. Budget annexe « site Saint-Louis »



Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, et qui a fait l'objet d'un réaménagement, est désormais remboursé depuis 2021.

En 2017, ce budget a été transformé en budget d'aménagement de zone pour permettre la tenue d'une comptabilité de stocks. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens destinés à être revendus. De fait, dans un premier temps le budget annexe supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final de l'opération.

Cette modification, intervenue en cours du projet, fait que les comparaisons avec les exercices antérieurs ne sont adaptées en l'état.



## **1.2.1. Fonctionnement**

### **1.2.1.1. Les recettes**

Les recettes totales sont de 6 741,5 K€, et se ventilent en recettes réelles de fonctionnement pour 240 K€ (correspondant au « Fonds Friches »), et en recettes d'ordre, à savoir la variation des encours de production de biens, pour 6 501,5 K€.

### **1.2.1.2. Les dépenses**

Les dépenses totales s'élèvent à 6 501 K€, et se répartissent en dépenses réelles pour 131,2 K€ (+154%, soit +79,5 K€ par rapport à 2021), et en dépenses d'ordre pour 6 370 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les variations de stocks en cours.

### **1.2.1.3. Le résultat de fonctionnement**

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 240 K€.

## **1.2.2. Investissement**

### **1.2.2.1. Les recettes**

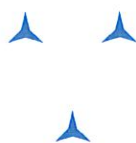
Elles sont de 6 370 K€, et sont constituées uniquement des recettes d'ordre, correspondants aux travaux en cours.

### **1.2.2.2. Les dépenses**

Elles s'établissent à 6 501,5 K€ pour la totalité des dépenses d'ordre.

### **1.2.2.3. Le résultat d'investissement**

Le résultat d'investissement est de -131,2 K€.



**COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
DU BUDGET DE LA VILLE DE SAINTES  
SYNTHESE DES RESULTATS  
DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

### 1.1 Budget Principal

#### Résultat exercice 2022 et affectation BUDGET PRINCIPAL

M14

Fonctionnement	2022
Dépenses mandatées	33 687 067,38
Recettes réalisées (dont les cessions immo.)	36 121 752,03
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>2 434 684,65</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	4 550 118,51
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>6 984 803,16</b>
<b>Excédent de fonctionnement cumulé du BUDGET SIVU Saintes Cognac</b>	<b>0,01</b>
<b>Excédent TOTAL de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>6 984 803,17</b>

Investissement	2022
Dépenses mandatées	13 660 178,94
Recettes réalisées	14 781 046,62
<b>Résultat d'investissement N</b>	<b>1 120 867,68</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	<i>-1 724 719,94</i>
<b>Solde exécution investissement cumulé</b>	<b>-603 852,26</b>
<b>Solde exécution investissement du BUDGET SIVU Saintes Cognac</b>	<b>-0,01</b>
<b>Solde TOTAL exécution investissement cumulé (B)</b>	<b>-603 852,27</b>

<b>Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)</b>	<b>6 380 950,90</b>
---	---------------------

Restes à réaliser (investissement)	2022
Solde RAR (C)	0,00
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>-603 852,27</b>

<b>Résultat de clôture</b>	<b>6 380 950,90</b>
----------------------------	---------------------



## 1.2 Budget Annexe « Golf »

### Résultat exercice 2022 et affectation BUDGET GOLF M4

Fonctionnement	2022
Dépenses mandatées	629 216,92
Recettes réalisées	586 625,58
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>-42 591,34</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	41 508,06
<b>Solde d'exécution de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>-1 083,28</b>

Investissement	2022
Dépenses mandatées	137 976,33
Recettes réalisées	65 416,85
<b>Résultat d'investissement N</b>	<b>-72 559,48</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	112 691,02
<b>Solde exécution investissement (B)</b>	<b>40 131,54</b>

Fond de roulement fin exercice 39 048,26

Restes à réaliser (investissement)	2022
<b>Solde RAR (C)</b>	0,00
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>40 131,54</b>

Résultat de clôture 39 048,26

## 1.3 Budget Annexe « Site Saint-Louis »

### Résultat exercice 2022 et affectation BUDGET SITE SAINT LOUIS M14

Fonctionnement	2022
Dépenses mandatées	6 501 518,87
Recettes réalisées	6 741 518,87
<b>Résultat de fonctionnement N</b>	<b>240 000,00</b>
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	448 717,29
<b>Solde d'exécution de fonctionnement cumulé (A)</b>	<b>688 717,29</b>

Investissement	2022
Dépenses mandatées	6 501 518,87
Recettes réalisées	6 528 815,57
<b>Résultat d'investissement N</b>	<b>27 296,70</b>
<i>Solde d'investissement N-1 (reporté)</i>	<b>-158 479,90</b>
<b>Solde exécution investissement (B)</b>	<b>-131 183,20</b>

Fond de roulement fin exercice 557 534,09

Restes à réaliser (investissement)	2022
<b>Solde RAR (C)</b>	0,00
<b>Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)</b>	<b>-131 183,20</b>

Résultat de clôture 557 534,09